



## Conseil Municipal du 15 Décembre 2022

### PROCÈS-VERBAL

Le quinze décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-André-Sur-Sèvre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du Maire, Dany GRELLIER.

**Présents** : GRELLIER Dany, PETIT Laurent, RAMBAUD Luc, SIONNEAU Jacques, ALVAREZ Déborah, DANTHOIS Nicole, FAZILLEAU Christian, ROY Laëtitia, ETAVARD Michel, GATARD Catherine, MALOSSE Christina et FAUCON Amélie.

**Excusés** : FERRIERE Bernadette, VIOLEAU Quentin et DIGUET Anne-Lise.

**Secrétaire de séance** : RAMBAUD Luc

**Convocation** : le 9 Décembre 2022

**Publié le** : 25 Janvier 2023

Le quorum étant atteint, le Maire déclare ouverte la séance publique.

Le procès-verbal de la séance du 22 Novembre 2022 est approuvé.

#### ORDRE DU JOUR :

- **Vote du budget lotissement**
- **Adhésion au service commun de l'Agglo2b pour l'instruction des demandes d'urbanismes**
- **Nomination d'un correspondant « incendie et secours »**
- **Tarifs salles** (*reporté à la prochaine séance*)
- **Décision modificative n° 7**

#### DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION :

##### **Dépenses :**

- La pompe à chaleur de la salle du Foyer est en panne depuis 15 Jours. Il semblerait que ce soit les sondes. Un devis a été signé pour leur remplacement pour un montant de 197,06€ ITC.

#### ✓ **Approbation du compte administratif 2022 et vote du budget 2023 du Lotissement Des Chênes.**

Les mêmes étapes que le budget principal sont à voter pour le budget « lotissement » :

- Approbation des opérations réalisées en 2022
- Vote du budget 2023

Résultat exercice 2022		recettes	dépenses
Résultat de l'exercice:	18 160,82	46 920,00	28 759,18
	+		
Résultat reporté N-1 (Déficit de 2021)	-135 212,53		
	=		
Résultat de clôture à reporter au budget 2023 :	-117 051,71		

Budget estimatif 2023		recettes	dépenses
Résultat de l'exercice:	4 040,00	17 040,00	13 000,00
	+		
Résultat reporté N-1 (Résultats cumulés de 2021 et 2022)	-117 051,71		
	=		
Résultat de clôture estimé à fin 2023 :	-113 011,71		
Besoin estimatif pour solder le budget lotissement Compte 168741	113 011,71		

Montant à prévoir au budget communal pour clôturer le lotissement lorsqu'il sera terminé

### **Délibération :**

#### **Le conseil municipal :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe du Lotissement des Chênes,
- **ADOpte** le budget 2023

#### ✓ **Adhésion au service commun ADS (Application du droit des sols) de l'Agglo2b**

Depuis l'entrée en vigueur du PLUi, toutes les Communes de l'agglo2b ont adhéré au service commun d'Application du Droit des Sols dit « service ADS » (service d'instruction d'urbanisme).

A cette occasion, et dans la suite des conclusions du Pacte Financier et Fiscal, une réflexion sur les modalités administratives, financières et organisationnelles du service instructeur a été engagée par la communauté d'agglomération, en concertation avec les communes membres et sous l'autorité du Vice-Président en charge des finances et de l'aménagement.

En conclusion de ces travaux, il est aujourd'hui proposé la création d'un service commun permettant la mise en commun des moyens humains et financiers et une gouvernance partagée entre la communauté d'agglomération et ses communes membres. Le coût de ce service commun sera répercuté, dès 2023, à toutes les Communes sur les attributions de compensation (AC), en fonction du nombre de dossiers déposés en N-1 et du nombre d'habitants.

Une convention, qui s'inscrit dans un objectif de mutualisation de la charge financière, mais aussi d'amélioration du service rendu aux usagers, sera signée entre l'agglo et les Communes adhérentes.

Il y a 6 types de dossiers d'urbanisme : permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager (parking, lotissement...) certificat d'urbanisme opérationnel et certificat d'urbanisme de simple information. Ce dernier est instruit en mairie. Les autres demandes sont quant à elles instruites par le service instructeur de l'agglo2b qui compte 5 instructeurs et un responsable, à charge entièrement jusqu'à présent par l'agglo2b.

Le coût s'élèverait à 2 642,78 € en 2023 pour notre Commune. Ce montant sera revu chaque année.

### **Délibération :**

#### **Le conseil municipal :**

- **DECIDE** d'adhérer au service commun ADS
- **APPROUVE** la convention d'adhésion au service commun ADS

#### ✓ **Désignation d'un correspondant « incendie et secours**

Le décret d'application de la loi dite matras, visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, précise les conditions et les modalités de création et d'exercice des fonctions de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Sur interpellation des services de l'Etat, il est demandé aux communes de désigner un



correspondant « incendie et secours ». Ses missions seront variées : information, sensibilisation du conseil municipal et des habitants, préparation des mesures de sauvegarde, organisation des moyens de secours... Il pourra aussi et surtout « concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive » et à « la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie ».

Sont candidats pour cette mission : Luc RAMBAUD (titulaire) et Michel ETAVARD (suppléant)

### **Délibération :**

- **Le conseil municipal DESIGNE** Luc RAMBAUD (titulaire) et Michel ETAVARD (suppléant) pour être les correspondants « incendie et secours ».

### ✓ **Décisions modificatives n° 7 du budget communal**

Plusieurs décisions modificatives sont nécessaires en cette fin d'année budgétaire. Ces insuffisances de crédits budgétaires sont liées notamment à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1er juillet 2022, décidé par l'Etat et aux plus-values et actualisations de l'opération « aménagement des abords de la salle » votées en Octobre 2022 pour un montant de 74 102.47€.

Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes sur le budget communal de l'exercice 2022 :

Section Fonctionnement - Dépenses

Un virement de crédit du compte des « dépenses imprévues » d'un montant de 80€ vers le compte « rémunération du personnel »

Section Investissement – Dépenses

Faire des virements depuis les comptes suivants pour un total de 60 000€ :

- Du compte des dépenses imprévues d'un montant de 33 000€
- De l'opération « voirie du lotissement » pour 20 000€
- De l'opération « réhabilitation de la salle » pour 7 000€

### **Délibération :**

- **Le conseil municipal ACCEPTE** les décisions modificatives proposées.

## **COMMUNICATION DU MAIRE :**

**Les Vœux du Maire** : Après 2 années d'interruption, le Maire présentera ses vœux à la population le vendredi 13 Janvier à la salle l'Andrésienne.

**Le repas des Séniors** : Faute de traiteur, le repas initialement prévu le 4 Février est reporté au samedi 18 février 2023. Les élus ont choisi le menu. Le traiteur Fauconnier de St Pierre du Chemin sera en charge du repas. Les personnes de 70 ans et plus ne pouvant être présentes se feront livrer un colis par un élu en cette fin d'année.

**Groupe de travail « chemins »** : Suite à la constitution du groupe de travail « chemins » lors du dernier conseil municipal, Catherine s'est ajoutée au groupe composé initialement de Jacques, Quentin, Michel et Christian. Ses membres auront pour mission de travailler sur l'éventuelle possibilité d'ouverture d'un chemin entre la Rue de la Vallée et le lieu-dit la Foye afin de limiter les piétons le long de la route départementale « Rue de la Vallée » jugée dangereuse.

**Point financier** : Après achèvement de ces 2 opérations « Réhabilitation de la salle l'Andrésienne » ET « Aménagement des abords et création du lotissement des Chênes », un bilan financier est présenté aux élus

## **COMMUNICATION DE L'ADJOINTE A LA VIE LOCALE :**

**Absente**

## **COMMUNICATION DE L'ADJOINT AUX BÂTIMENTS :**

## COMMUNICATION DE L'ADJOINT A LA VOIRIE :

**Le cimetière** : Une visite de cimetières enherbés a été faite à Breuil-Chaussée et à Nueil-les-Aubiers. Des photos de ces 2 cimetières ont été présentées aux élus. Enherbé depuis 3 ans, le cimetière de Breuil-Chaussée est composé d'étroites inter-tombes identiques à notre cimetière communal. Luc s'est entretenu avec un agent des services techniques de Bressuire qui lui a communiqué des précisions techniques (utiliser un « gazon pauvre nature bois verte » : pousse très lente mais onéreux, à semer en Octobre) et son retour sur expérience (compliqué la première année, car les mauvaises herbes prennent le dessus - continuer le désherbage manuel durant cette première année). L'entretien ensuite c'est 3 ou 4 tontes l'année et passage du rotofil, par temps sec, entre les tombes. Utilisation d'une tondeuse 37 cm de large. On estime à une journée de travail par tonte. Un retour très positif de l'agent en charge de l'entretien de cimetières à la ville de Bressuire. Il est proposé de faire l'expérience sur la partie gauche du cimetière dans un premier temps. Des devis vont être sollicités auprès de paysagiste.

**Arrêt de car sur la Commune** : La mairie avait reçu fin Juin, du service transport de l'agglomération dont elle est compétente en matière de transport scolaire, des préconisations de travaux de sécurisation à entreprendre sur les différents arrêts de bus. Il est proposé de faire uniquement les travaux sur les arrêts perpétuels (situés au bord de voie communale) tels que celui du bourg, du foyer et du Puy-Thareau. Des travaux de marquage au sol, panneaux de signalisation... seront réalisés sur ces 3 arrêts. Un abribus sera installé au nouveau point d'arrêt du Puy-Thareau qui accueillera sur un même site, les 3 arrêts de car (primaire - collègue - lycée) aujourd'hui sur 3 points différents.

**Information SVL**, rapportée par l' élu communal qui y siège :

Le lac du Cesbron (Créé dans les années 80 pour la ressource en eau potable, le lac du Cébron alimente ~100 000 personnes dans le Nord du département) a une capacité de 11 millions de m<sup>3</sup>. Actuellement son niveau est à 2 millions de m<sup>3</sup>. Sachant que 2 millions de m<sup>3</sup> ont dû être acheté sur la Loire. Les gestionnaires espèrent à des mois à venir pluvieux pour lever les craintes pour 2023. Le prix de l'abonnement d'eau potable va augmenter en 2023 de +4€ passant de 35€ à 39€ HT. Le prix du m<sup>3</sup> passera lui de 1.11€ à 1.26€ HT soit une augmentation de 15 cts le m<sup>3</sup>.

La séance est levée à 23H30.

**Prochain conseil municipal : le Mardi 24 Janvier 2023**

Le Maire  
Dany GRELLIER



Le secrétaire de séance  
RAMBAUD Luc

A blue ink signature is written over the name of the secretary of the meeting.